

Offre de services pour les appareils  
informatiques personnels (BYOD)



# Offre de services pour \*BYOD

## Table des matières

- Préambule\_\_\_\_\_ 3
- Niveau de service offert – Étudiants\_\_\_\_\_ 3
- Niveau de service offert – Enseignants\_\_\_\_\_ 3
- Limitations \_\_\_\_\_ 3

\*l'abréviation BYOD (Bring Your Own Device) est utilisé pour simplifier la lecture du document. L'Office de la langue française traduit cette expression par PAP (Prenez Vos Appareils Personnels).

- **Préambule**

Pour s'assurer un niveau de support adéquat en ce qui a trait aux laboratoires dans lesquels les étudiants doivent fournir leur matériel informatique personnel (BYOD), il est primordial d'établir des balises claires permettant de bien encadrer les limites des interventions des techniciens de la DTI. De plus, cette clarification permet de mieux définir les risques potentiels en cas de problématiques.

- **Niveau de service offert – Étudiants**

Puisque chaque cours nécessite l'utilisation de logiciels différents, le technicien se référera à la liste des logiciels inscrits dans l'annexe de ce document. La DTI s'engage à rendre disponibles lesdits logiciels ainsi que de donner les instructions pour s'assurer que le tout soit fonctionnel.

- **Niveau de service offert – Enseignants**

Puisque chaque cours nécessite l'utilisation de logiciels différents, le technicien se référera à la liste des logiciels inscrits dans l'annexe de ce document. La DTI s'engage à rendre disponibles lesdits logiciels ainsi que de donner les instructions pour s'assurer que le tout soit fonctionnel. De plus, les enseignants doivent s'adresser aux employés du Service au soutien à l'apprentissage pour toute aide de niveau technopédagogique.

- **Limitations**

Puisqu'il s'agit de matériel personnel, la DTI est limitée en ce qui a trait au contrôle des autres applications installées sur le poste du client qui pourraient engendrer des problèmes avec les applications supportées. (voir annexe)

**La DTI s'engage à :**

- Tester les applications sur ses équipements locaux;
- Fournir les procédures d'installation, s'il y a lieu;
- Dans la mesure des disponibilités, prêter un ordinateur portable, en cas de bris, pour une durée maximale d'une (1) semaine pour permettre à l'étudiant de poursuivre son apprentissage;
- Fournir un lien réseau fonctionnel et une prise électrique dans le local où se donne la formation.

**La DTI n'est pas responsable :**

- Du mauvais fonctionnement des appareils informatiques personnels;
- Des données personnelles ;
- Des applications, installées sur les équipements des étudiants ;
- De l'entretien des appareils informatiques personnels;
- Des mises à jour des applications autres que celles supportées par le Collège.

## **Matériel nécessaire**

Les étudiants doivent se munir :

- Configuration suggérée\* pour les portables
  - Ordinateur PC compatible avec Windows 10
  - Processeur Intel® Core™ i5
  - 8 Go de RAM
  - Disque dur de 500 Gb
  - Branchement réseau et/ou adaptateur
- \* Une configuration moins élevée pourrait convenir. Lors de la séance d'accueil, un technicien évaluera le matériel informatique de chaque étudiant et validera si la configuration est suffisante pour réaliser les laboratoires et les travaux.
- D'un câble réseau (RJ45) niveau 6 – disponible à la COOP;
- D'un bloc d'alimentation pour son portable.

Ces éléments sont essentiels, car la pile de l'ordinateur portable ne pourra pas garder sa charge pour une journée complète et les bornes sans-fil (WiFi) pourraient ne pas fournir un flux assez constant pour les cours. Les tables sont déjà munies de prises de courants ainsi que de prises réseau.

## **Impression**

L'impression se fait via le portail Papercut et les étudiants doivent suivre la procédure à cet effet (se référer au lien intéressant plus bas). Les achats de crédit d'impression se font via Omnivox par carte de crédit.

## **Moyens de communication**

Pour toutes questions ou problèmes en lien avec votre ordinateur dans le cadre de l'AEC, veuillez vous référer à la DTI au poste 2185 ou à [soutien.informatique@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:soutien.informatique@collegeahuntsic.qc.ca).

Le comptoir de la DTI est situé au B1.330 et les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 17h.

## **Lien intéressant**

Site de la DTI pour les différentes procédures :

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/assistance-informatique/procedures>